



Bulletin des membres

Section locale 1751

A.I.M.T.A.

Association internationale des machinistes et des
travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

001-2021

www.aimta1751.ca

RAPPEL DE L'IMPORTANCE DU TIMBRE DE CHÔMAGE ET DE COMMUNIQUER AVEC LA SECTION LOCALE

AVIS FINAL

Chers membres,

Il est de notre responsabilité d'avertir tous les membres qu'ils/elles ne resteront pas en règle après deux mois de non-paiement de cotisations syndicales. Si vous êtes sur une invalidité ou la CNESST, votre section locale paie votre timbre de chômage. **IL EST CEPENDANT TOUJOURS LA RESPONSABILITÉ DU MEMBRE DE FAIRE LA DEMANDE ET, DE CE FAIT, S'ASSURER DE CONSERVER LEURS STATUTS EN RÈGLE AVEC LA SECTION LOCALE.**

Les timbres de chômage sont **JUSTEMENT** émis dans le but d'aider les membres à maintenir leur statut en règle avec notre syndicat. Au tarif de 2 \$ *par mois*, les timbres de chômage sont émis aux membres qui sont au chômage pendant la majeure partie du mois et qui subissent une perte de revenu totale ou proportionnelle, en raison d'une cessation d'emploi, d'une mise à pied ou d'un congé, d'une maladie ou d'une invalidité. Ces membres ont droit à des timbres de chômage pour ce mois en respectant les conditions suivantes:

Ils enregistrent leurs noms et adresses en communiquant avec la section locale au:

stresorier@aimta1751.ca

Ces membres doivent déclarer qu'ils sont au chômage, malades ou invalides, à tout moment au cours de cette période de deux mois. La demande relève entièrement de la responsabilité du membre. Les membres qui ont reçu des timbres de chômage doivent, immédiatement après avoir obtenu un emploi, le déclarer à la section locale.

En solidarité,

David Bordeleau
Secrétaire-archiviste
archiviste@aimta1751.ca



Member's Bulletin

Local Lodge 1751

I.A.M.A.W

International Association Of Machinists And
Aerospace Workers

001-2021

www.aimta1751.ca

REMINDER OF THE IMPORTANCE OF THE U STAMP AND TO COMMUNICATE YOUR SITUATION WITH YOUR LL

FINAL NOTICE

Dear members,

it's our responsibility to warn all members that, after 2 months of no payment of union dues, they wont stay in good standing with our union. If you are on a invalidity leave or on CNESST, your local lodge will pay your stamp. **HOWEVER, IT IS THE MEMBER REPONSABILITY TO ADVISE AND REQUEST THE LOCAL LODGE OF HIS STITUA-TION TO PRESERVE HIS GOOD STANDING STATUT WITH HIS LOCAL LODGE.**

Unemployment stamps are issued for the purpose of aiding members to maintain their good standing. At a charge of \$2.00 per month, unemployment stamps are issued to members who are unemployed for the major portion of any month and who suffer a total or proportionate loss of earnings, due to separation from employment, layoff or furlough, or sickness or disability, are entitled to unemployment stamps for that month complying with the following conditions:

They shall register their names and addresses by communicating with the Local lodge at:

stresorier@aimta1751.ca

Stating they are unemployed, or sick or disabled, any time within a two-month period. The matter of reporting is entirely the member's responsibility. Members who have received unemployment stamps shall, immediately upon securing employment, report to local lodge.

In solidarity,